



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE
DE L'EST PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ART
MANIAC POUR LE LOT 3 : CLOISONS-
DOUBLAGES, MENUISERIE INTÉRIEURE,
REVÊTEMENTS DE SOLS/PEINTURE**

**DÉCISION N° AU-19-160
EN DATE DU 09 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n° 18-197 en date du 28 juin 2018 de signer le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le Lot 3 : cloisons-doublages, menuiserie intérieure, revêtements de sols/peinture (notifié le 10/07/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ART MANIAC sise, 10, rue Dordet – 95400 VILLIERS LE BEL, représentée par Monsieur Alain BENSARD, Président, l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 3 : cloisons-doublages, menuiserie intérieure, revêtements de sols/peinture.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 14 140,70 € HT (16 968,84 € TTC).

Le nouveau montant du marché s'élève à 298 771,01 € HT (358 525,21 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190409-lmc1H6207H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/04/2019 Date de Publication : 09/04/2019
